

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

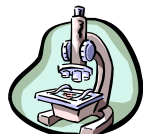


Nom du réseau de distribution : **NCA VENCE GRAVIERE**  
 Gestionnaire du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**  
 Exploitation du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**

**Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :**

Captage : PUIITS 5 PLANS DE CARROS	Procédure de protection terminée
Captage : PUIITS DE LA GRAVIERE	Procédure de protection terminée
Captage : PUIITS DES PUGETS I	Procédure de protection terminée
Captage : SOURCE INF. DU VEGAY	Procédure de protection terminée
Captage : SOURCE INTERM. DU VEGAY	Procédure de protection terminée
Captage : SOURCES DE LA GRAVIERE	Procédure de protection terminée
Captage : SOURCE SUP. DU VEGAY	Procédure de protection terminée
Mélange de captages : MELANGE EAUX BRUTES GRAVIERE	

## Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 30 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,9 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 29 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 30,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 7 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1441 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,14 mg/L Valeur moyenne : 0,057 mg/L

## Conclusion sanitaire :




**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

**Au vu des analyses réalisées en 2020, l'eau est incrustante, elle favorise le dépôt de calcaire dans les canalisations, la robinetterie et les appareils ménagers.**

Edité le 15/04/2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

 <b>ABSENCE</b>	Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 <b>PLOMB</b>	Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
 <b>TEMPERATURE</b>	Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.		

## CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **NCA VENCE RIOU**  
 Gestionnaire du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**  
 Exploitation du réseau : **REGIE EAU D'AZUR**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE DES PRAIRIES Procédure de protection terminée  
 Captage : FORAGE DU LAURON F1 Procédure de protection terminée  
 Captage : PUIITS 5 PLANS DE CARROS Procédure de protection terminée  
 Captage : PUIITS DE LA GRAVIERE Procédure de protection terminée  
 Captage : PUIITS DES PUGETS II Procédure de protection terminée  
 Captage : PUIITS DES PUGETS I Procédure de protection terminée  
 Captage : PUIITS MERLE Procédure de protection en cours

## Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.  Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 72 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 28 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 39,1 mg/L Valeur moyenne : 2,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 53 Valeur moyenne : 22,5 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 36,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 17 Valeur maximale atteinte : 0.006 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3521 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,061 mg/L

## Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.**

**Eau d'excellente qualité bactériologique, conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.**

Edité le 15/04/2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

 Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.	 Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.	 Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.
---	---	---